

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 6 février, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 31 janvier 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 31 janvier 2023.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Valérie CATHERINE, Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Pascal DALIGAULT, Sylvain DELANGE, Flavien DELÈTRE, Valérie DESQUESNE, Marie-Danielle DUPONT, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Nadine LECHATELLIER, Najat LEMERAY, Nathalie LENEVEU, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, David OLIVIER, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Florence DUQUESNE à Brigitte LAIR
Patrick FENOUIL à Pascal DALIGAULT

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20230206-23_05245-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

Absents excusés : /

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 5-1-2
- en exercice : 29	- pour : 29	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 27	- contre : 0	
- votants : 29	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 12 décembre 2022 a été adopté à l'unanimité		

DEL.2023-004 - Détermination et approbation du nombre d'adjoints et attribution du rang des adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-7 et suivants ;
Vu la délibération n°1 du 27 mai 2020 fixant à 8 le nombre d'adjoints au Maire ;
Vu la délibération n°3 du 27 mai 2020 relative à l'élection des Adjoints au Maire ;
Vu la démission de Monsieur Patrice MECHE, des fonctions de 3ème adjoint au maire en charge des affaires générales et des finances, adressée à Madame la sous-préfète par courrier en date du 2 janvier 2023, acceptée par le représentant de l'Etat par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 23 janvier 2023 ;
Vu la démission de Madame Angélique MOUROCCQ, des fonctions de 4ème adjoint au maire en charge de la transition verte, adressée à Madame la sous-préfète par courrier en date du 7 janvier 2023, acceptée par le représentant de l'Etat par courrier recommandé avec accusé de réception en date du 23 janvier 2023,
En cas de retrait de ses fonctions de Monsieur Sylvain GASCOUIN, en tant que 5ème adjoint, voté au point 2.
Considérant qu'il est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des services, de pourvoir aux postes vacants d'adjoints,
Considérant que dans les communes de 1 000 habitants et plus, en cas de vacance, l'adjoint à désigner est choisi parmi les conseillers de même sexe que celui auquel il est appelé à succéder.
Considérant que le conseil municipal peut décider soit de remonter tous les adjoints en poste d'un rang et placer à la suite les nouveaux adjoints soit d'attribuer les mêmes rangs aux nouveaux adjoints selon l'article L.2122-7-2 du CGCT du CGCT.

Madame le Maire propose de laisser le nombre d'adjoints inchangé à 8 et propose à l'assemblée de conserver les mêmes rangs pour les adjoints à élire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **VOTE** le maintien du nombre d'adjoints à 8, conformément à la délibération n°1 du 27 mai 2020 ;
- **DECIDE** de conserver les rangs qu'occuperont les nouveaux adjoints, à savoir les 3ème, 4ème et 5ème rang.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires.

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 6 février 2023
Le Maire, Valérie DESQUESNE

